

ASSOCIATION

DEMANDE DE SUBVENTION ACTION SPÉCIFIQUE Pour l'exercice 2026

→ Les dossiers sont consultables et téléchargeables en ligne sur le site sallanchesmontblanc.com [rubrique : vie associative]

→ Dossier à rendre accompagné des pièces obligatoires
AVANT LE 5 DÉCEMBRE 2025

→ Les dossiers incomplets ne seront pas traités en commission

→ Aucune demande ne sera traitée après la tenue d'une action ou d'une manifestation

→ Les dossiers incomplets ne seront pas traités en commission.

Direction de l'Évènementiel et de la Vie associative

Contact : Sandra AUVRAY

Tel : 04 50 58 58 32 ■ Mail : sandra.auvray@sallanches.fr



I : Présentation de l'association

Pour bénéficier d'une subvention, **vous devez disposer** :

- d'un numéro SIRET : si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)
- d'un numéro RNA, ou à défaut, du numéro de récépissé en Préfecture

Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou de modification en Préfecture.

Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.

II : Budget prévisionnel de l'action

- 2.1. Description détaillée de l'action
- 2.2. Budget prévisionnel de l'action

Vous devez remplir cette fiche si la demande de subvention est destinée au financement d'une action spécifique (manifestation, événement ponctuel ou récurrent) que vous souhaitez mettre en place. **Si vous sollicitez un financement pour plusieurs actions, vous devez remplir un dossier par action.**

III : Renseignements complémentaire sur l'action spécifique

IV : Attestation sur l'honneur

- 4.1. Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant. Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.
- 4.2. Cette attestation est à remplir si l'association a perçu moins de 200 000 euros d'aides publiques au cours de vos trois derniers exercices.

V : Pièces à joindre

I. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

1. Identification :

Nom de l'association :

Sigle :

Objet :

Activités principales réalisées :

.....

.....

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel : @.....

Adresse de correspondance, si différente du siège :

Code postal : Commune :

L'association est-elle (cocher la case) :

nationale ☐

départementale ☐

régionale ☐

locale ☐

Union, fédération et/ou réseau auxquels est affiliée votre association (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*) :

.....

Votre association a-t-elle des « adhérents personnes morales » : non ☐ oui ☐
Lequel?

.....

.....

Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel :

2. Renseignements administratifs et juridiques :

Numéro Siret : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en Préfecture :
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir p. 2 « Informations pratiques »)

Date de publication de la création au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) : ☐ oui ☐ non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par :	en date du :

Votre association bénéficie-t-elle d'un label ? ☐ oui ☐ non

Si oui, merci de communiquer ici les noms :

- du label :

- de l'organisme qui l'a délivré :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☐ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes³ ? ☐ oui ☐ non

3. Renseignements concernant les ressources humaines :

Nombre d'adhérents de l'association à la clôture :

Dont commune : hors commune :

Nombre de jeunes de moins de 18 ans :

Moyens humains de l'association :

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

Nombre de bénévoles :	
Nombre total de salariés :	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) ⁴ :	

³ Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n°2007-431 du 25 mars 2007

⁴ Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT.

4. Autres renseignements :

- La commune met elle (à ce jour) des locaux à disposition de votre association :

☐ oui

☐ non

Préciser l'adresse :
.....

Nombre d'heures par semaine :

- Utilisation d'autres locaux (mis à disposition ou loués) :

☐ oui

☐ non

Préciser l'adresse :
.....

- Demandez-vous des prestations en nature à la commune (matériel, affichage, débit de boissons, vente au déballage) :

- Quelles sont les actions/manifestations/événements récurrents organisés par votre association (préciser nom et date) :

II. ACTION SPÉCIFIQUE

1. Description :

Personne référente de l'action :

Nom : Prénom :

Fonction : Téléphone :

Courriel : @

Nouvelle action : ☐

Renouvellement d'une action : ☐

Présentation de l'action :

Intitulé :

Objectifs de l'action :

- A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

.....
.....

- Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?

.....
.....

Description de l'action :

.....
.....
.....

Inscription dans le cadre d'une politique publique :

☐ oui

☐ non

Laquelle :

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.)

.....

Moyens mis en œuvre (humains, logistiques, financiers) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) – Préciser le nom du territoire concerné.

.....
.....

Date de mise en œuvre prévue (début) :

Durée prévue :

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :

.....

Informations complémentaires éventuelles :

.....

2. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits
Exercice 2026

CHARGES	Montant ⁵	PRODUITS	Montant
Charges spécifiques de l'action		Ressources propres (apport)	
Achats		Subventions demandées	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures			
Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI7	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
		Divers (billetterie, buvette ...)	
COÛT TOTAL DU PROJET		TOTAL DES RECETTES	
Frais généraux			
Emploi des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

L'association demande une subvention exceptionnelle de :€

Subvention communale perçue l'année précédente exceptionnelle de :€

Subventions perçues ou demandées à d'autres organismes

.....

.....

.....

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

.....

.....

III - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ET ATTESTATION

1. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande, quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (nom et prénom),

Représentant(e) légal(e) de l'association.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association

Fait, le

À

Signature

.....
.....

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

2. ATTESTATION

Par application du règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association,

Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000 euros sur trois exercices.

Fait, le à

Signature

Comment remplir cette fiche ?

- Soit l'association reçoit moins de 200 000 € de financements publics sur 3 ans, le représentant légal signe cette attestation. La subvention peut être attribuée par arrêté ou convention.

- Soit l'association reçoit des subventions pour un montant supérieur à 200 000 € sur trois ans, dans ce cas, elle porte sur cette page la mention « non concernée » (sous-entendu « par la règle des minimis ») ou la barre ou la raze manuellement en portant un trait en diagonale, après l'avoir imprimée.

Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subvention directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

Objet de cette fiche :

Le franchissement de ce seuil ne conditionne pas à lui seul le principe d'attribution de la subvention.

Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre (strictement national et/ou communautaire) dans lequel ils inscrivent leur action.

Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200.000 € sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

IV. PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ACTION SPÉCIFIQUE

1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association (*) ;
2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée avec les coordonnées complètes :
 - adresses postales
 - adresses courriers électroniques (**mail**)
 - numéros de téléphones **fixe et portable**
3. Un relevé d'identité bancaire de l'association, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET (*) ;
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire** ;
5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions ;
6. Récépissé de déclaration / modification de votre association, déposé en Préfecture avec pièces justificatives fournies (*) ;
7. Le rapport d'activité approuvé pour les associations subventionnées au-delà de 23 000 € ;
8. Les courriers de demande de subvention ou les notifications d'attribution d'aide financières des autres partenaires ;
9. Uniquement pour les manifestations sportives : une attestation du Président de la fédération ou de la ligue attestant l'inscription de la manifestation au calendrier officiel des épreuves nationales ou internationales de la fédération ou tout autre partenaire ;
10. Contrat d'engagement républicain

(*) Si le document a déjà été fourni avec le dossier unique pour les subventions 2025, et qu'il n'y a eu aucune modification, il n'est pas nécessaire de transmettre à nouveau ces documents.